



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le Collège Louis VUITTON 01560 St Trivier de Courtes,
l'Académie de Lyon et le Département de l'Ain

2019 - 2023



AIN⁰¹
le Département



2 - OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'apprenant est au centre du contrat. Ainsi, les objectifs sont centrés sur les élèves accueillis au sein de l'établissement.

Les partenaires identifient et priorisent deux à quatre objectifs stratégiques pédagogiques et éducatifs.

En cohérence avec le projet d'établissement, ces objectifs doivent satisfaire aux orientations nationales et académiques. Ils intègrent les spécificités locales et le projet éducatif porté par la collectivité de rattachement. Ils doivent tenir compte des besoins et de la spécificité de l'établissement.

➤ **Objectif 1 : Développer l'autonomie et l'investissement des élèves, favoriser les conditions de réussite pour élever le niveau de compétences .**

- 1.1 améliorer les conditions de vie et de travail des usagers.
- 1.2 Construire une relation de confiance avec les familles, les élèves
- 1. 3 Atteindre progressivement les objectifs d'autonomie fixés (travail, mobilité, investissement...) en fin de cycle 4

➤ **Objectif 2 : Consolider les pratiques de pédagogie différenciée et d'évaluation des acquis pour répondre à la diversité et permettre un accompagnement global des élèves**

- 2.1 Harmoniser les modalités d'évaluation et mise en place de l'évaluation par compétences
- 2.2 Favoriser un accompagnement global de l'élève tout au long de son parcours
- 2.3 Consolider les pratiques de pédagogie différenciée

➤ **Objectif 3 : Permettre l'ouverture culturelle et professionnelle pour favoriser une poursuite d'études ambitieuse**

- 3.1 Encourager la connaissance de son environnement, de ses caractéristiques géographiques et culturelles.
- 3.2 Développer l'ambition scolaire au travers de la connaissance du tissu professionnel, des formations du territoire
- 3.3 Encourager la mobilité, favoriser l'ouverture sur la France, l'Europe.

3 - LEVIERS STRATÉGIQUES

Les leviers stratégiques reposent sur les politiques éducatives partagées par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Ain.

Pour l'établissement, les équipes décrivent les leviers sur lesquels elles souhaitent agir pour atteindre les objectifs stratégiques.

Objectif 1 : Développer l'autonomie et l'investissement des élèves, favoriser les conditions de réussite pour élever le niveau de compétences .

- améliorer les conditions de vie et de travail des usagers.

Conseil vie collégienne, parcours citoyen, projet vie scolaire, parcours santé

- Construire une relation de confiance avec les familles, les élèves

CVC, instances établissement, rencontres parents/profs, réunions informations, liaison fédération/direction/ équipes, bienveillance dans l'intervention

- Atteindre progressivement les objectifs d'autonomie fixés (travail, mobilité, investissement...) en fin de cycle 4

devoir fait, accompagnement personnalisé, projet autonomie, parcours citoyen, projet vie scolaire, projet CD01 « les valeurs de la république »

Objectif 2 : Consolider les pratiques de pédagogie différenciée et d'évaluation des acquis pour répondre à la diversité et permettre un accompagnement global des élèves

- Harmoniser les modalités d'évaluation et mise en place de l'évaluation par compétences

plan de formation pluri annuel, expérimentation DFIE, validation collégiale compétences du socle

- Favoriser un accompagnement global de l'élève tout au long de son parcours

semestrialisation, remédiation par l'accompagnement personnalisé , Mesure devoir fait , bienveillance dans l'évaluation,

- Consolider les pratiques de pédagogie différenciée

échanges de pratiques, accompagnement personnalisé, évaluation par compétences, utilisation du numérique, prise en compte du décrochage scolaire (PAFI, stage...).

Objectif 3 : Permettre l'ouverture culturelle et professionnelle pour favoriser une poursuite d'études ambitieuse

- Permettre l'ouverture culturelle et professionnelle pour favoriser une poursuite d'études ambitieuse

parcours culturel, Actions CD 01, sorties scolaires,
Projet CD 01 « éducation développement durable », partenariats locaux

- Développer l'ambition scolaire au travers de la connaissance du tissu professionnel et des formations du territoire

parcours avenir, actions culturelles CD 01, ambition. Projection post-collège, prise en charge décrochage, partenariats locaux

- Encourager la mobilité, favoriser l'ouverture sur la France, l'Europe.

6 - DURÉE ET SIGNATURE DU CONTRAT

Ce contrat prend effet à partir du 1er septembre 2019 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure). Il expire à la date du 31 août 2023. Il est procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Ce contrat d'objectifs est établi et signé en quatre exemplaires originaux.

Date de présentation au Conseil d'Administration : 04/07/19
Vote du Conseil d'Administration : 14 vote(s) pour, 0 vote(s) contre, 0 abstention(s)

A St Julien....., le 12/07/19

Le chef d'établissement



A Bourg-en-Bresse....., le 18/09/19

L'Inspectrice d'Académie Directrice
Académique des services de l'Éducation
nationale de l'Ain



A Lyon....., le 26/09/19

Le Recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités

A Bourg....., le 30/10/19

Le Président du conseil départemental de
l'Ain

Jean DEGUERRY

